



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dossier bloqué de deux demi-échangeurs sur l'A85, à Langeais et Restigné

Question orale n° 466

Texte de la question

Mme Sabine Thillaye alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les enjeux de mobilité dans sa circonscription. En effet, une grande partie du Nord-ouest du département d'Indre-et-Loire, largement rural, est très fortement enclavée, avec des conséquences notables, tant économiques que sociales. Cette problématique majeure pour le territoire se traduit notamment par un dossier qui remonte à 1996 et que Mme la députée a repris en main dès son premier mandat, en 2017 : le projet de création de deux demi-échangeurs sur l'A85, à Langeais d'une part et Restigné/Coteaux-sur-Loire d'autre part, en lieu et place d'un échangeur unique initialement prévu à Restigné. Ce dossier, par ailleurs écologiquement vertueux et certifié HQE (Haute qualité environnementale), est unanimement soutenu par les collectivités locales et les habitants du territoire. Ces échangeurs auraient pour conséquence de rapprocher de façon significative tout un territoire, au Nord-ouest, notamment autour de la commune de Château-la-Vallière, de la métropole de Tours. Dès son premier mandat, Mme la députée y a apporté son plein soutien, initiant de nombreuses réunions avec les collectivités locales, les représentants de la préfecture et Vinci. Elle a également adressé à Mme la Première ministre, alors ministre chargée des transports, puis à ses successeurs, plusieurs courriers, notamment en juin 2017 et novembre 2018. Le projet ne semblait alors pas rencontrer d'obstacles majeurs. En juin 2020, a été présentée l'étude de faisabilité et de trafic, financée par la communauté de communes la plus directement concernée, Touraine Ouest Val de Loire. Huit mois plus tard, la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) donnait mandat à Vinci pour réaliser la convention de financement avec les collectivités, étape décisive dans l'avancée de ce dossier. Pour finir, en mai 2021, les collectivités ont validé la convention de financement par laquelle elles prennent à leur charge les 4,2 millions d'euros de surcoût engendré par la transformation d'un échangeur unique en deux demi-échangeurs. Depuis et alors que tout semble concourir à la finalisation rapide de ce dossier, il est à l'arrêt, sans motif valable. La prochaine étape, l'enquête publique, est en effet suspendue à l'aval du Gouvernement, lequel peut même prendre la forme, selon Vinci, d'un simple courrier du ministère indiquant que la procédure peut suivre son cours. Ainsi, à la demande expresse de l'ensemble des élus du territoire et des habitants concernés, elle aimerait savoir quelles démarches il compte entreprendre pour débloquer cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Sabine Thillaye](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 466

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 janvier 2024](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 janvier 2024](#)

Question retirée le : 30 janvier 2024 (Séance de QOSD annulée)